

SOMMAIRE

**DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS**

Objet : Subdélégation de signature

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Objet : Arrêté de subdélégation de Mme Françoise VAN RECHEM, Directrice Régionale des Affaires Sanitaire et Sociales de Picardie.

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Objet : Subdélégation de signature

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie MARS, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports de Picardie par intérim, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral en date du 02 mars 2009 susvisé est exercée Melle Audrey PERUSIN, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports, puis, chacun dans le domaine respectif de sa compétence, par :

- M. Jérôme VINCENT, Secrétaire Général,
- M. Francis DESMETTRE, Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie MARS, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports par intérim, en sa qualité de délégué départemental de la vie associative et dans le cadre du guichet unique, délégation est donnée à Melle Audrey PERUSIN, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports pour signer les décisions suivantes :

- délivrance des agréments des associations sportives ou de pratique des activités d'éducation populaire et de jeunesse (décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs et décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire) ;
- mesures relatives au développement départemental de la vie associative ainsi qu'au fonctionnement de la mission d'accueil et d'information des associations (circulaire du Premier ministre du 28 juillet 1995 relative à la création d'un délégué départemental à la vie associative) ;
- délivrance des récépissés de déclaration pour les associations déclarées au titre de la loi de 1901 et assurance des formalités de publicité ;
- délivrance des agréments des associations sportives ou de pratique des activités d'éducation populaire et de jeunesse au titre du volontariat associatif (loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif et décret n° 2006-1205 du 29 septembre 2006 pris pour application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 et relatif au volontariat associatif).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Melle Audrey PERUSIN, la délégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- M. Alain MODESTE, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse.

Article 4 : Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports de Picardie par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux Préfets de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'au Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Picardie, Préfecture de la Somme.

Amiens, le 5 mars 2009

Pour le préfet et par délégation

Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports de Picardie par intérim

Signé : Jean-Marie MARS

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Objet : Arrêté de subdélégation de Mme Françoise VAN RECHEM, Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Picardie.

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise VAN RECHEM, Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Picardie, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral visé en référence est exercée par Monsieur Thierry VEJUX, Directeur Adjoint et Madame Nathalie VIARD, Directrice Adjointe, puis, chacun dans le domaine respectif de sa compétence par :

- M. Alain BERNARD, Inspecteur hors classe, sur la SECTION 4 : GESTION MATERIEL et sur la SECTION 5 : EXAMENS ET CONCOURS.

- Mme Chantal LEDOUX, Inspectrice Principale, sur la SECTION 6 : SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL,, SECTION 7 : PHARMACIE et sur la SECTION 8 : SANTÉ.

- Mme Christine JAAFARI, Inspectrice Principale, sur la SECTION 1 : SÉCURITÉ SOCIALE et sur la SECTION 2 : CONTRÔLE DES MUTELLES.

- Mme Hélène TAILLANDIER, Inspectrice Principale, sur la SECTION 1 : SÉCURITÉ SOCIALE et sur la SECTION 2 : CONTRÔLE DES MUTELLES.

- Mme Cécile DIZIER, Inspectrice Principale, sur la SECTION 6 : SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

- M. René FAURE, Médecin Inspecteur Régional, sur la SECTION 8 : SANTÉ.

- M. Pierre DÉTOT, Pharmacien Inspecteur Régional sur la SECTION 7 : PHARMACIE

Article 2 : La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Picardie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux Préfets de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'au Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Picardie, Préfecture de la Somme.

Fait à AMIENS, le 5 Mars 2009

Pour le Préfet, et par délégation

La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Picardie,

Signé : Françoise VAN RECHEM